

Département de la Haute-Saône

Commune de MARNAY



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SOMMAIRE

	Pages
TEXTES DE REFERENCE	4
ARRÊTÉ MUNICIPAL	5
MISE A JOUR – FICHE ACTIONS DU RESPONSABLE	6
<u>I- L'IDENTIFICATION DU (DES) RISQUE(S) – LE DICRIM</u>	7
<u>II- LES GRANDS PRINCIPES DU PCS</u>	8
<u>III- SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX</u>	10
MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN	10
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	11
FICHES ACTIONS :	12
⇒ Le Maire	12
⇒ Le Responsable des Actions Communales	13
⇒ Le secrétariat	14
⇒ La répartition des missions au sein du conseil municipal	15
CHAPITRE 2 : PRINCIPALES ACTIONS A MENER	
<u>IV- PRINCIPALES ACTIONS A MENER</u>	19
⇒ INFORMATION DE LA POPULATION	20
⇒ EVACUATION, ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE LA POPULATION	22
⇒ LA GESTION POST-CRISE	23
NS ET RESSOURCES RECENSES	
<u>V- MOYENS MATERIELS ET HUMAINS</u>	24
⇒ LIEUX D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT, TRANSPORT et ALIMENTATION	
PERSONNES RESSOURCES :	27
⇒ Alimentation et médicaments	27
⇒ Associations de secourisme	27
⇒ Associations diverses	27
⇒ Entreprises, artisans et agriculteurs	27
⇒ Autres personnes	27
CHAPITRE 4 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE	
<u>VI- PRESENTATION DE LA COMMUNE</u>	28
A. Contexte général	
⇒ Caractéristiques de la commune	28
B. Cartographie	
⇒ Localisation des zones de risques	29
⇒ Localisation des routes, voies et chemins communaux,	31
⇒ Localisation poste de commandement, point(s) de rassemblement, centre(s) d'accueil et d'hébergement	31
INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION	33

⇒ Nombre d'habitants permanents	33
⇒ Résidents secondaires	33
⇒ Répartition de la population sur le territoire de la commune	33
⇒ Populations identifiées « à risques »	33
⇒ Lieux d'accueil d'enfants	34
⇒ Autres lieux d'hébergement	34

VII- ANNUAIRE DE CRISE 36

VIII GLOSSAIRE 42

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE LES TEXTES DE REFERENCE	
----------------------	--	---

⇒ Article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

"Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune ... La mise en œuvre du plan communal ... de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune."

⇒ Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Article 1er: *"Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations."*



ANNEXES :

Vu : la loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses article 13 et 16 ;

Vu : la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu : le décret n° 2005-116 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile;

Considérant: - que la commune est tenue de rédiger un plan communal de sauvegarde dans la mesure où elle est soumise aux dispositions préfectorales,
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas "d'événement de sécurité civile".

ARRÊTE :

Article 1: Le plan communal de sauvegarde de la commune de MARNAY est approuvé.


Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie et sur le site internet communal.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application sous la responsabilité du maire.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Saône, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Lure, à Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône, Monsieur le Lieutenant-colonel, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Saône, Monsieur le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture.

Fait à Marnay, le 28 juillet 2016
Le Maire,



Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MISE A JOUR	
------------------------------	--	---

- ⇒ Assurer la mise à jour du P.C.S. en complétant le tableau ci-après
- ⇒ Informer de toutes modifications les destinataires de ce plan :
- Le Préfet
 - Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vesoul
 - Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la préfecture
 - Le Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - Les Services de Gendarmerie
 - La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation



Les risques naturels

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| – Les risques d’inondation | Risque potentiel sur un secteur |
| – Les risques de mouvement de terrain | Risque faible |
| – Les risques sismiques | Risque faible |
| – Les risques de feux de forêts | Risque faible |
| – Les risques climatiques | Risque potentiel |

Les risques technologiques

- | | |
|--|------------------|
| – Les risques de rupture de barrage | Risque faible |
| – Les risques industriels | Risque potentiel |
| – Les risques transports de matières dangereuses | Risque potentiel |
| – Les risques nucléaires | Risque faible |

Les risques sanitaires


- | | |
|----------------------|------------------|
| – Pandémie Grippale | Risque potentiel |
| – Risque Canicule | Risque potentiel |
| – Risque Grand froid | Risque potentiel |

Les risques liés au regroupement de personnes

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| – Etablissement recevant du public | Risque faible |
| – Activités sportives à risque | Risque faible |

Les risques liés aux ressources naturelles

- | | |
|-------------------------------------|------------------|
| – Ressources en eau (captages, ...) | Risque potentiel |
| – Carrières | Sans objet |
| – Mines | Sans objet |
| – Autres | Sans objet |

<p align="center">Commune de MARNAY</p>	<p align="center">PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE <u>LES GRANDS PRINCIPES DU PCS</u></p>	
--	--	---

⇒ La fonction de directeur des opérations de secours (DOS):
est assurée par:

⇒ le Maire, sur le territoire de sa commune.

⇒ le Préfet à l'échelon du département:

- si l'événement dépasse les capacités d'une commune,
- lorsque le maire fait appel au représentant de l'Etat,
- lorsque le maire s'étant abstenu de prendre les mesures nécessaires, le préfet se substitue à lui après une mise en demeure restée sans résultat,
- lorsque l'événement concerne plusieurs communes du département,
- lors de la mise en œuvre du plan ORSEC.

⇒ La fonction de commandant des opérations de secours (COS)

⇒ est assurée par un officier des sapeurs-pompiers chargé de la conduite opérationnelle des opérations de secours et des mesures de sauvegarde.

⇒ Le préfet (DOS), s'appuie sur le COS pour la conduite des opérations de secours et sur le Maire pour le volet "sauvegarde des populations" (hébergement, ravitaillement, habillement).

L'ARTICULATION DES DIFFERENTS ECHELONS

Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile:

⇒ Premier niveau d'organisation qui s'intègre dans un dispositif comprenant 3 autres niveaux:

- départemental
- zonal
- national

⇒ La chaîne de commandement s'articule autour de deux structures:

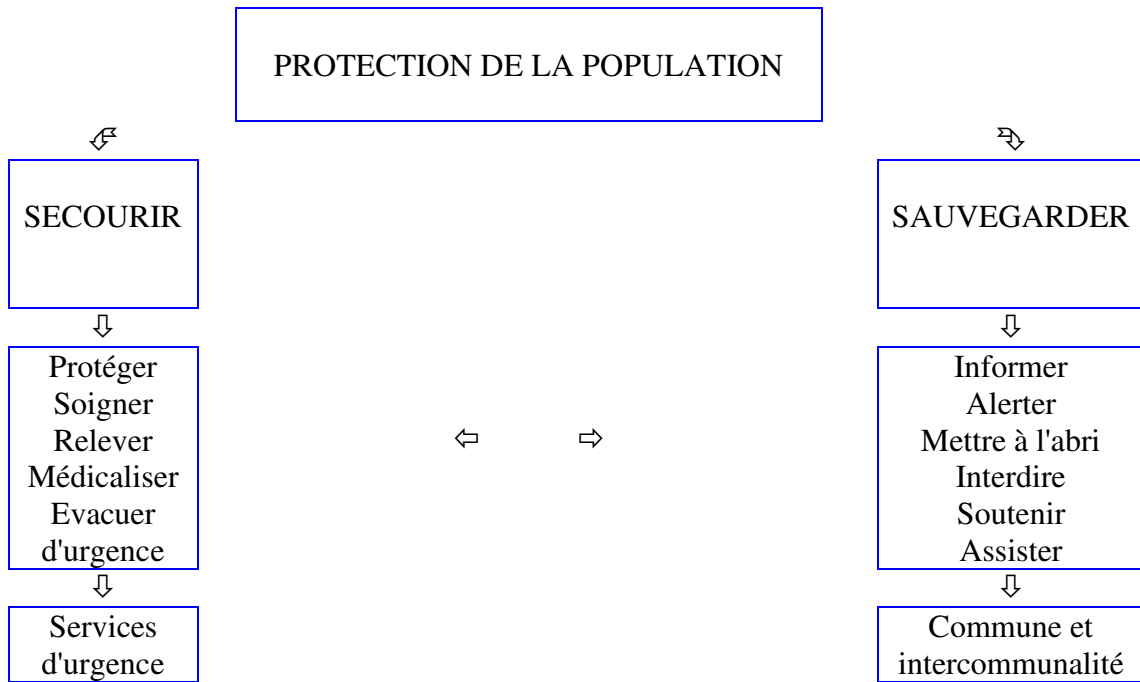
- le Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture (SIDPC)
- le Poste de Commandement Opérationnel (PCO) au plus près des lieux d'action mais hors de la zone à risque.

⇒ Dans chaque zone de défense, le Centre Opérationnel de Zone (COZ) fournit des moyens de renforts si l'événement dépasse les capacités de réponse d'un département. En cas de besoin, le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise (COGIC) appuie le niveau zonal.


SECOURS

/

SAUVEGARDE



III-SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX

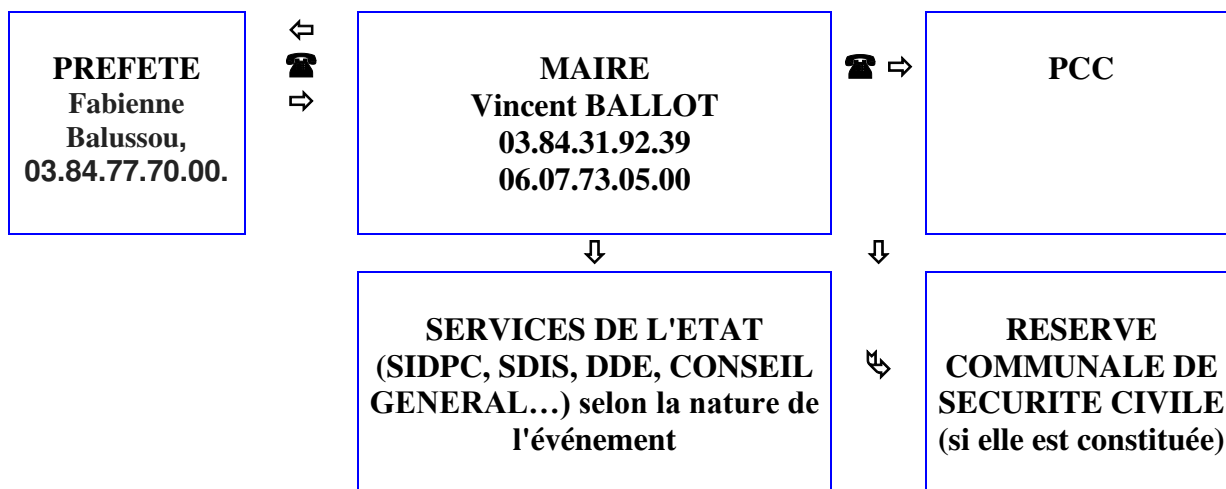
Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN	
-----------------------------	---	---

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

⇒ **de la propre initiative du maire**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;**

⇒ **à la demande de l'autorité préfectorale** (le préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit constituer le poste de commandement communal (PCC). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte:



**Commune de
MARNAY**

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
POSTE DE COMMANDEMENT
COMMUNAL (PCC)**



Localisation du PCC : Mairie de MARNAY, hôtel de ville

Adresse : 2, rue Carnot – 70150 MARNAY

N° téléphone fixe: 03.84.31.74.42

N° télécopie : 03.84.31.74.33

Mél: mairie.marnay@wanadoo.fr

Composition du PCC :

ADJOINTS

- GIRARD Bernard
06.70.52.97.02**
- BUGNET Judith
06.98.25.74.03**
- MOUCHOT Yves
06.85.51.26.71**

MAIRE

**Vincent BALLOT
03.84.31.92.39
06.07.73.05.00**

SECRETARIAT

- RENAUD Annabelle
06.79.77.02.65**
- CHOULET Sabrina
06.80.50.22.45**
- FERREIRA
CAVEZ Caroline
06.74.06.68.34**



**RESPONSABLE DES ACTIONS
COMMUNALES**



CONSEILLERS MUNICIPAUX:

(noms et coordonnées)


**- 1 responsable "relations publiques"
THIELLEY Bénédicte
06.32.36.14.40**

**- 1 responsable "E.R.P"
RIETMANN Michaël
06.81.25.88.44**

**- 1 responsable "logistique"
FASSENET Jean-Louis
06.87.77.51.08**

**- 1 responsable "agriculture, industrie,
artisanat"
RONDOT Jérémy
06.15.09.34.49**

III-FICHES ACTIONS

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHES ACTIONS LE MAIRE	
------------------------------	--	---

⇒ Maire : Vincent BALLOT

⇒ Adjoints : **GIRARD Bernard, BUGNET Judith, MOUCHOT Yves**

Le maire est le directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement éventuel du plan ORSEC départemental. Dans ce cas, malgré la substitution par le préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

En cas d'alerte (accident technologique ou événement naturel) transmise par un tiers, un service ou la préfecture, le maire doit relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

⇒ Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise.

⇒ Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement.

⇒ Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale (PCC).


⇒ Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés.

⇒ Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.

⇒ Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publics.

⇒ Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, déterminer en relation avec le préfet, l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres.

⇒ Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture.


Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHES ACTIONS LE RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES	
------------------------------	---	---

⇒ Titulaire : **Judith BUGNET** – Adjointe au Maire

Le responsable des actions communales, sous l'autorité du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du maire.

Il met en œuvre les décisions prises par le maire et s'assure de leur exécution.

<p align="center">Commune de MARNAY</p>	<p align="center">PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p align="center">FICHES ACTIONS</p> <p align="center">LE SECRETARIAT</p>	
--	--	---

⇒ Titulaire : **RENAUD Annabelle** – Rédacteur Territorial Principal 1^{ère} classe

⇒ Suppléant : **CHOULET Sabrina** – Rédacteur Territorial

↳ **Au début de la crise**


- est informé de l'alerte
- organise l'installation du PCC avec le Maire
- ouvre une main courante des événements, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux) sous la forme :
heure/événement/action à mener/personne responsable.

↳ **Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique du PCC
- assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
- tient à jour la main courante des événements

↳ **Fin de la crise**

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »

<p>Commune de MARNAY</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p>FICHES ACTIONS</p> <p>LE RESPONSABLE</p> <p>"RELATIONS PUBLIQUES "</p>	
-------------------------------------	--	---

⇒ Titulaire : **THIELLEY Bénédicte** - Conseillère municipale

↪ **Au début de la crise**


- est informé de l'alerte
- participe à l'accueil du PCC
- alerte et informe la population en liaison avec le maire

↪ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent
- participe, en liaison avec le maire, à l'information des administrés

↪ **Fin de la crise**

- assure, sous l'autorité du maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune
- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le maire

<p>Commune de MARNAY</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p>FICHES ACTIONS</p> <p>LE RESPONSABLE " LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P) "</p>	
-------------------------------------	---	---

⇒ Titulaire : **RIETMANN Michaël** - Conseiller municipal.

↳ **Au début de la crise**


- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise

↳ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées et en informe le responsable des actions communales ou le maire directement
- assure l'information des responsables d'établissements
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

↳ **Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le maire

<p align="center">Commune de MARNAY</p>	<p align="center">PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p align="center">FICHES ACTIONS</p> <p align="center">LE RESPONSABLE "LOGISTIQUE"</p>	
--	--	---

⇒ Titulaire : *FASSET Jean-Louis*- Conseiller municipal.

↪ **Au début de la crise**


- est informé de l'alerte
- met en alerte le personnel des services techniques
- alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

↪ **Pendant la crise :**

- met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'alerte
- met à disposition le matériel technique de la commune
- active et met en œuvre le(s) centre(s) d'accueil et/ou d'hébergement de la commune et envoie du personnel au(x) point(s) de ralliement
- organise le transport collectif des personnes
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
- en cas d'évacuation dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil et/ou d'hébergement concerné
- coordonne l'action des bénévoles « spontanés »
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant la population (mise à l'abri, évacuation...)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable...) ainsi que la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées.
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de gendarmerie ou de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

↪ **Fin de la crise :**

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le maire

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHES ACTIONS LE RESPONSABLE " AGRICULTURE, INDUSTRIE – ARTISANAT "	
------------------------------	---	---

⇒ Titulaire : ***RONDOT Jérémy*** - Conseiller municipal.

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise joint


↪ **Pendant la crise :**

- assure l'information des agriculteurs – artisans – entreprises industrielles situés sur le territoire de la commune
- recense :
 - les personnels présents sur le site
 - les personnels en mission à l'extérieur du site
- pour les élevages : la nature et le nombre d'animaux, les contraintes d'exploitation
- le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents
- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au responsable des actions communales ou directement au maire
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

↪ **Fin de la crise :**

- informe les agriculteurs – artisans – entreprises industrielles contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le maire

IV- PRINCIPALES ACTIONS A MENER

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ALERTE DE LA POPULATION	
------------------------------	--	---

⇒ **Matériels à utiliser**

Voie d'affichage,
Communications téléphoniques,
Site internet, (facebook, panneau pocket, site de la ville de Marnay)
Panneau d'affichage,
Annonces radios locales,
Sonnerie des cloches de l'Eglise.

⇒ **Méthode retenue** : Idem

⇒ **Equipes constituées** :

Secrétariat
Services techniques réquisitionnés
Conseillers municipaux

⇒ **Lieux dans lesquels la commune diffuse de l'information sur l'événement**

Mairie ;
Ecoles ;
Collège ;
Commerces du centre-ville ;
Camping Vert Lagon ;
Zones artisanale et industrielle.

⇒ Type de message à diffuser :

Alerte à la population : Risque Inondation

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie (fermez les portes, les fenêtres et les évents, débranchez les appareils électriques) n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, montez à pied dans les étages, écoutez la radio, respectez les consignes des autorités, libérez les lignes téléphoniques pour les secours. Surveillez régulièrement le sous-sol et le rez-de-chaussée pour d'éventuelles infiltrations.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Une inondation approche.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. N'oubliez pas de couper l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile. Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent. N'oubliez pas de fermer à clé votre domicile. Rejoignez le lieu d'accueil suivant (nom et adresse) et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre et des services de secours.

Alerte à la population : Risques Sismiques, Mouvement de terrain, Feux de forêts**ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

Fermez l'alimentation du gaz, de l'électricité et de l'eau.

Suite au séisme subi, nous vous demandons de ne pas réintégrer votre domicile au cas où il y aurait des répliques.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. N'oubliez pas de couper l'électricité, le gaz et l'eau avant de quitter votre domicile.

Rejoignez le lieu d'accueil suivant (nom et adresse du lieu) munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent. N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation. Suivez toutes les instructions des forces de l'ordre et des services de secours.

Alerte à la population : Risque Transport de matières dangereuses et risque technologique**ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

Un nuage toxique vient vers vous, en provenance de.....

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou quittez rapidement la zone, mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule. S'il y a des victimes ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Calfeutrer portes et fenêtres.

Arrêter ventilation et climatisation

Ecoutez la radio.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

N'oubliez pas de couper l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile.

Rejoignez le lieu d'accueil suivant (nom et adresse du lieu).

Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent.

N'oubliez pas de fermer votre domicile à clé et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre et des services de secours.

Alerte à la population : Risque Pandémie Grippale (Type H1N1, pandémie grippale)

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS


La France fait face à une pandémie grippale type.....

Il vous est demandé de rester chez vous et d'éviter tout contact physique proches avec des personnes vivant hors de votre foyer.

Il est nécessaire d'utiliser les gestes barrières pour votre protection, et celle de vos proches.

Seuls des déplacements vitaux sont tolérés (sur demande des médecins, sorties courses alimentaires restreintes) sur présentation d'une demande de dérogation complétée par vos soins. Des contrôles sont mis en place pour faire respecter ce confinement.

Ecoutez la radio, regardez la télévision et internet, pour vous tenir au courant des consignes de sécurités mises en place par le gouvernement au cours de la pandémie.

<p style="text-align: center;">Commune de MARNAY</p>	<p style="text-align: center;">PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE EVACUATION, ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE LA POPULATION</p>	
---	---	---

⇒ **Détermination des points de rassemblement :**

Place de l'Hôtel de Ville ;
 Place de Bauffremont ;
 Place du Souvenir Français ;
 Place de l'ancienne gare ;
 Cour des écoles ;
 Parking du centre commercial Intermarché ;
 Parking entreprise Sarstedt ;
 Ancienne place des fêtes.

⇒ **Désignation du mode de transport collectif choisi entre les points de rassemblement et le(s) centre(s) d'accueil/hébergement :**

Bus ;
 Piétons ;
 Véhicules particuliers type familial ;
 Véhicules sanitaires.

⇒ **Détermination du/des centre(s) d'accueil et/ou d'hébergement(s) pressenti(s) :**

Eglise saint Symphorien ;
 Salle Corinne Gillier-Barbe ;
 Salle de réunion du Château ;
 Salle culturelle Anne Frank ;
 Bâtiment des écoles primaire et maternelle Marcel Aymé ;
 Gymnase des Carmes ;
 Collège Albert Mathiez.

⇒ **Désignation des personnels affectés au(x) centre(s) d'accueil et/ou d'hébergement :**


Elus locaux ;
 Employés communaux ;
 Bénévoles ;
 Associations sociales (caddie solidaire, secours populaire)

⇒ **Procédures pour assurer le ravitaillement de personnes hébergées :**

Véhicules communaux réquisitionnés pour le ravitaillement des personnes hébergées.
 Demande d'aide alimentaire aux organismes (restos du cœur, caddie solidaire, secours catholique),
 Demande d'aide alimentaire aux commerces (épiceries, boulangeries, grande surface, ...)

⇒ **Procédures d'obtention des lits et couvertures :**

Utilisation des matériaux scolaires en priorité ;
 Appel aux propriétaires d'établissements locaux à sommeil ;
 Utilisation du matériel du gîte de Saint Jacques de Compostelle ;
 Appel au gérant du camping Vert Lagon ;
 Appel aux particuliers susceptibles de pouvoir prêter du matériel.

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE LA GESTION POST-CRISE	
------------------------------	--	---

⇒ Debriefing organisé par le maire avec tous les acteurs ayant participé localement à la gestion de l'événement de sécurité civile :


- ↳ Les enseignements à retenir de la gestion de l'événement.
- ↳ La communication de crise.
- ↳ Le rapport à adresser au préfet.

V- MOYENS ET RESSOURCES RECENSES


Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MOYENS COMMUNAUX RECENSES VEHICULES	
------------------------------	--	---

⇒ LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

TYPE DE VEHICULE	N° IMMATRICULATION	NOMBRE DE PLACES	NOM ET COORDONNEES DU SERVICE DETENTEUR – LIEU DE GARAGE
Camion Benne	5731 MV 70	3	CALY David 06.83.34.17.20.
Berlingo	AM 922 HD	2	Divers
Camion MOVANO	4314 MW 70	2	Divers
Tracteur	CW 877 PQ	1	MAZZA Julien 06.76.32.87.84.

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MOYENS COMMUNAUX RECENSES LISTE DES LIEUX D'ACCUEIL ET/ OU D'HEBERGEMENT (EXHAUSTIVE)	
------------------------------	--	---

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES: SUPERFICIE / CAPACITE D'ACCUEIL / POSSIBILITE DE RESTAURATION / COUCHAGE
Eglise Saint symphorien	Place de l'Eglise	Hors œuvre 575/développée 1170 m ²
Salle Corinne Gillier-Barbe	Place de l'Hôtel de Ville	HO : 160 m ² /D : 568 m ² - 45/50 personnes
Salle de réunion du château	Place Jean de Joinville	40 m ² - 20 personnes
Salle culturelle Anne Frank	Rue du collège	HO : 1350 D : 5634 m ² /400 personnes/WC
Bâtiment des Ecoles	Avenue de la Gare Rue du collège	900 m ² /400 personnes/vestiaires
Gymnase des Carmes	Avenue de la gare	1573 m ² /100 personnes
Collège Albert Mathiez	Rue du collège	500 personnes/cuisine/réfectoire

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...)	
------------------------------	--	---

Alimentation : réquisition alimentaire et diverse


Raison sociale	Responsable	Adresse	N° de téléphone
L'épicerie	Mmes ROBERT Sophie et Alexandra	18, Grande rue	03 84 31 90 34
Boucherie FLEURY	Mr FLEURY Didier	1, Grande rue	09 70 96 65 40
INTERMARCHE	M. HORVAT Sébastien	Avenue de Marnay la Ville	03 84 31 90 33
Boulangerie COLLE	Mr COLLE Sylvain	36, Grande Rue	03 84 31 73 40
LA CAVE SE REBIFFE	Mr GOMEZ Christian	11, route de Gray	03 84 31 90 10
La Grange	Mme BALLOT Barbara	13 Bis Rue Gambetta	03 84 31 92 25

Médicaments :

Raison sociale	Responsable	Adresse	N° de téléphone
PHARMACIE	M. LOMBARDOT Vincent	Avenue de Marnay la Ville	03 84 31 75 55

Restauration :

Raison sociale	Responsable	Adresse	N° de téléphone
Restaurant du commerce	Mr MARY Pascal	Grande rue	03 84 31 74 88
Relais de la soupape	BERNARD Jean	Route de Gray	03 84 32 70 87
Hôtel du Balcon	GEISLLER Loïc	Grande rue	03 84 31 75 11
Restaurant khébab	OZTURK Sehri	Grande rue	03 84 31 90 06
Restaurant Camping	FAIVRE Jean-Marc	Route de Besançon	03 84 31 73 16
Restaurant Maccenzo	NICOUD Christophe	Grande rue	06 87 46 93 74

<p>Commune de MARNAY</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p>LISTE DES PERSONNES "RESSOURCES"</p>	
-------------------------------------	--	---

⇒ Entreprises, artisans et agriculteurs :

PJ ANNEXE 1

⇒ Associations de secourisme et associations diverses :

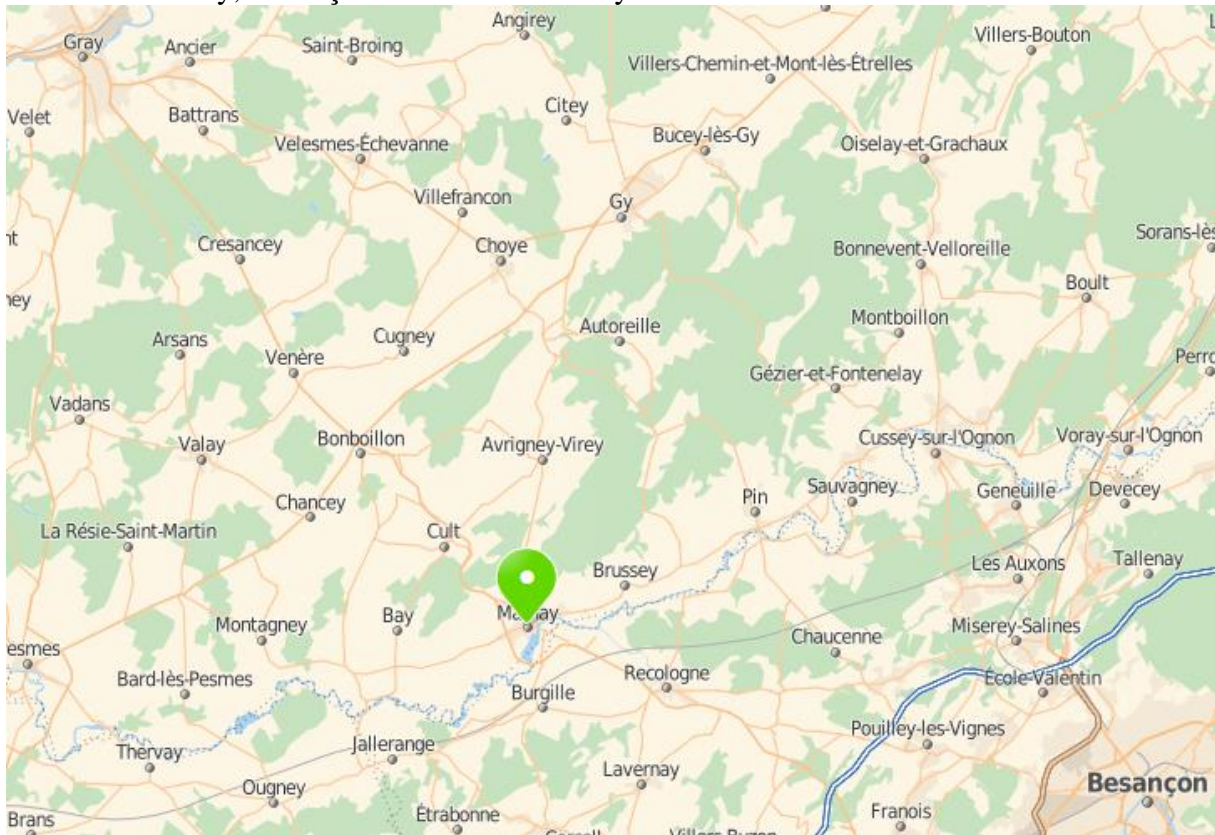
PJ ANNEXE 2

VI- PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	
------------------------------	--	---

⇒ Présentation de la commune :

- L'altitude de la mairie de Marnay est de 220 mètres environ.
- L'altitude minimum et maximum de Marnay sont respectivement de 189 m et 324 m.
- La superficie de Marnay est de 10.37 km² soit 1 037 hectares.
- La latitude de Marnay est de 47.289 degrés Nord et la longitude de Marnay est de 5.772 degrés Est.
- Les coordonnées géographiques de Marnay en Degré Minute Seconde calculées dans le système géodésique WGS84 sont 47° 17' 23" de latitude Nord et 05° 46' 18" de longitude Est.
- Les villes et villages proches de Marnay sont : Ruffey-le-Château (25) à 2,05 km de Marnay, Chenevrey-et-Morogne (70) à 2,29 km de Marnay, Burgille (25) à 2,33 km de Marnay, Brussey (70) à 3,09 km de Marnay, Courchapon (25) à 3,26 km de Marnay, Gray à 26 km de Marnay, Besançon à 20 km de Marnay.

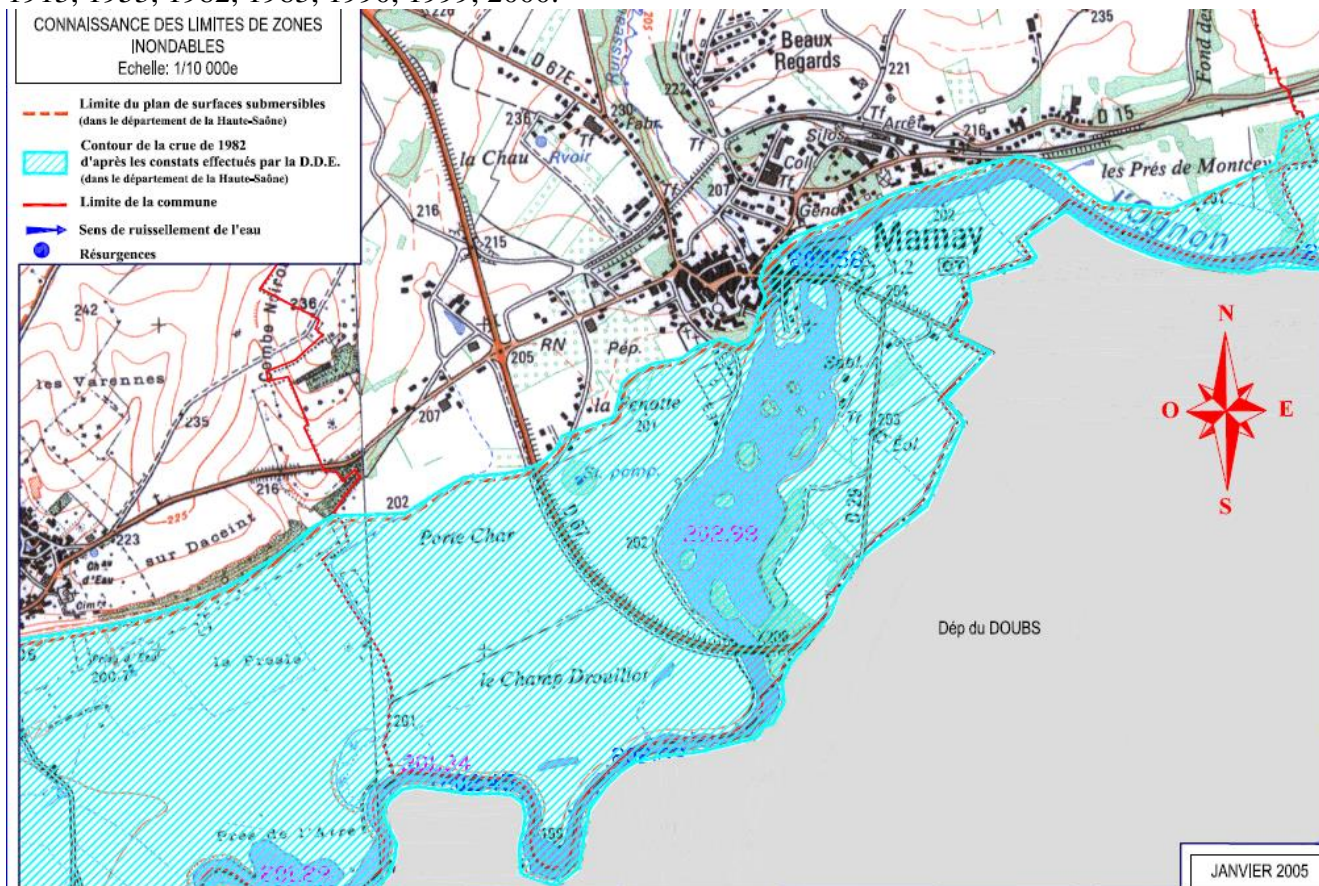


Description sommaire du risque d'inondation sur la haute et la moyenne vallée de l'Ognon

L'Ognon est un affluent de la rive gauche de la Saône qui draine un bassin hydrographique de 2070 km² qui prend son origine à la bordure méridionale des Vosges. Sortie des reliefs vosgiens, l'Ognon devient une rivière de plaine.

Cartographie du risque d'inondation

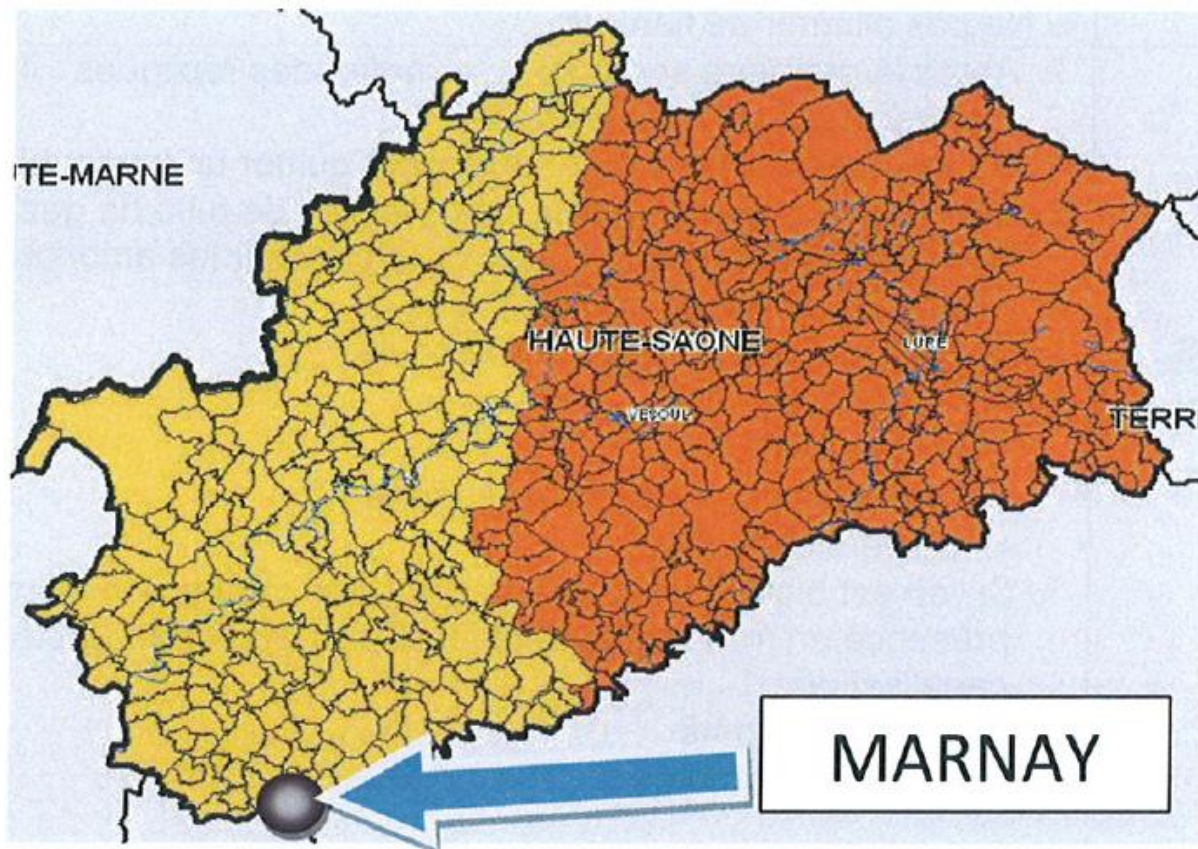
L'Ognon est une rivière qui connaît régulièrement des crues. On peut citer celles de 1910, 1913, 1953, 1982, 1983, 1990, 1999, 2000.



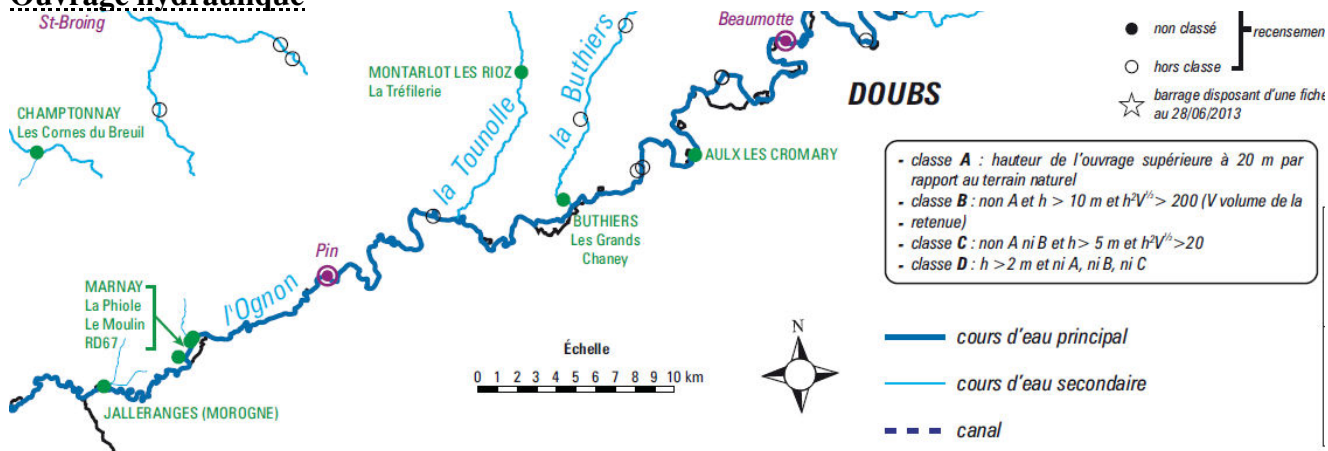
⇒ Localisation des zones de risque :

- Rue du Moulin
- Rue Victor Hugo
- Rue Léon Paget
- Bas de la Grande Rue jusqu'au camping
- Route de Burgille
- Complexe sportif Henri Bey

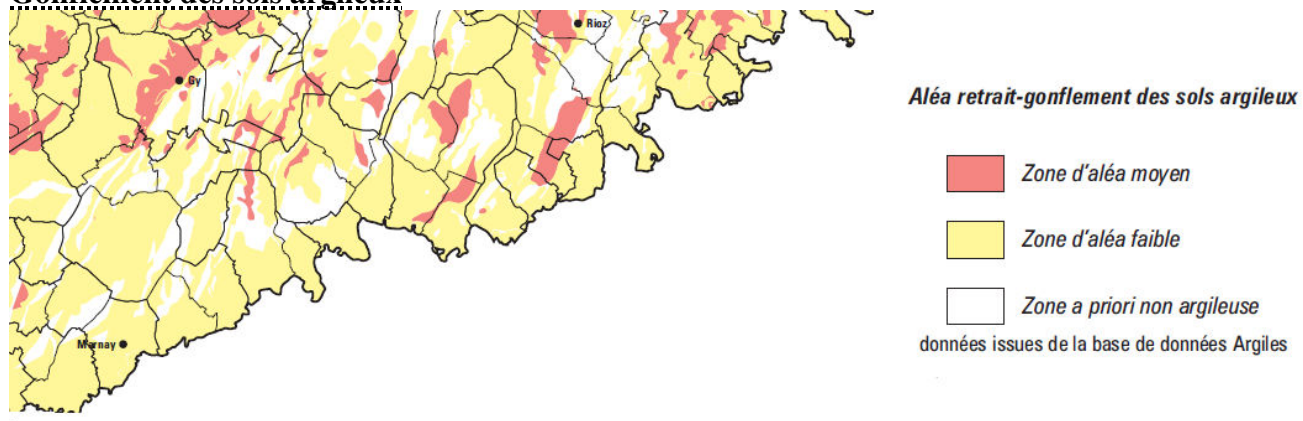
Risque sismique à Marnay en aléa faible.



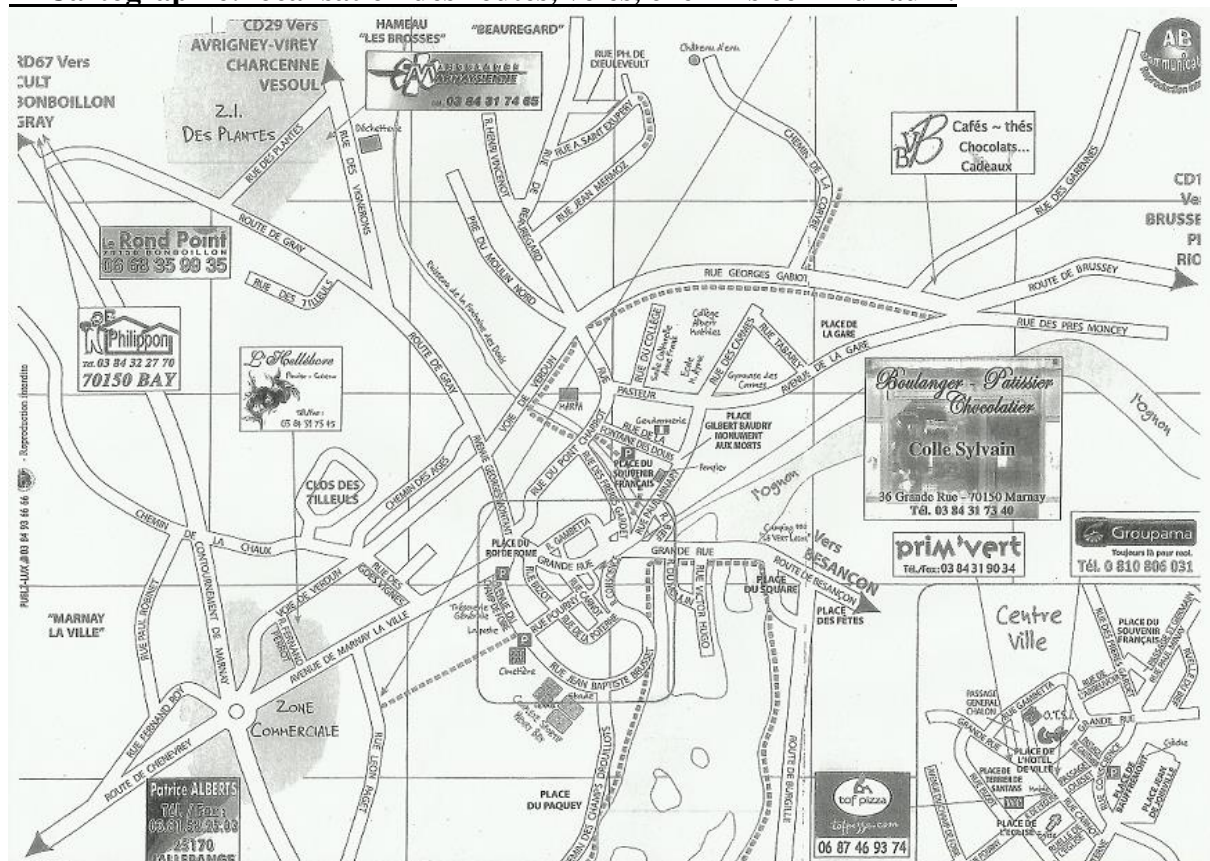
Ouvrage hydraulique



Gonflement des sols argileux

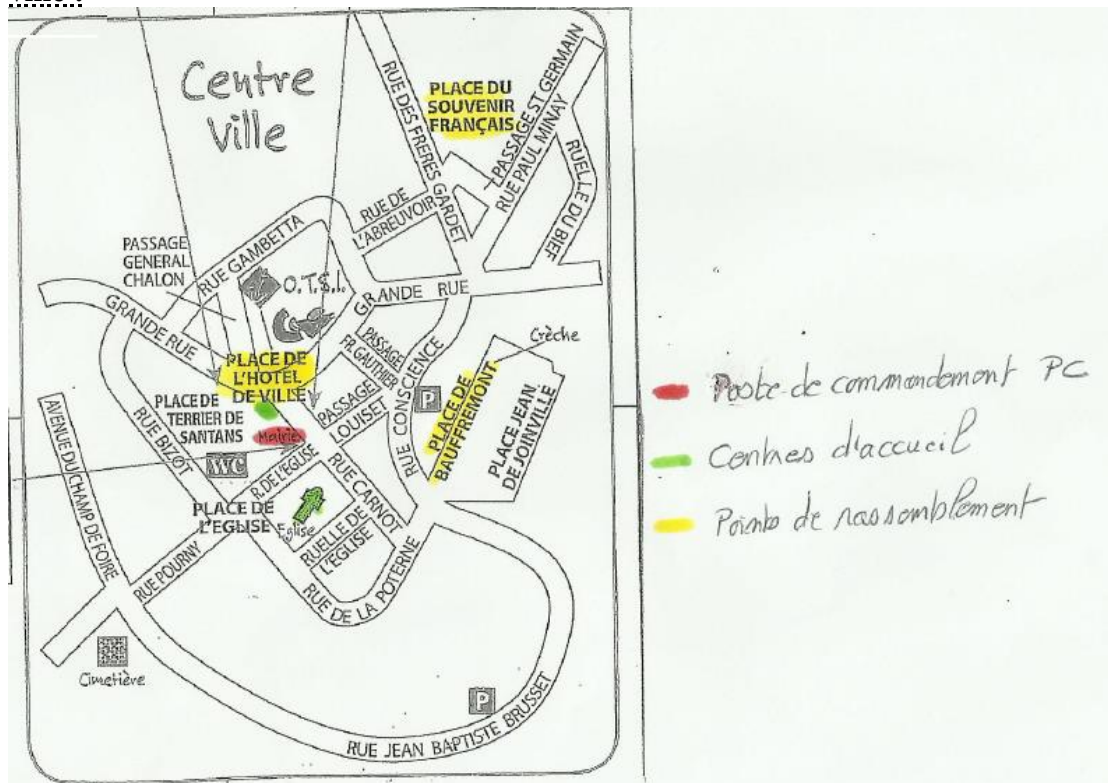



⇒ **Cartographie: localisation des routes, voies, chemins communaux :**



⇒ **Cartographies: localisation du poste de commandement, du (des) point(s) de rassemblement et centre(s) d'accueil et/ou d'hébergement :**
 (La cartographie a été communiquée par la préfecture dans les porter-à-connaissances du 1^{er} septembre 2008).

Poste de commandement, centres d'hébergement et point de rassemblement au centre-ville :



<p>Commune de MARNAY</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p>INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION</p>	
-------------------------------------	--	---

⇒ **Nombre d'habitants permanents:**

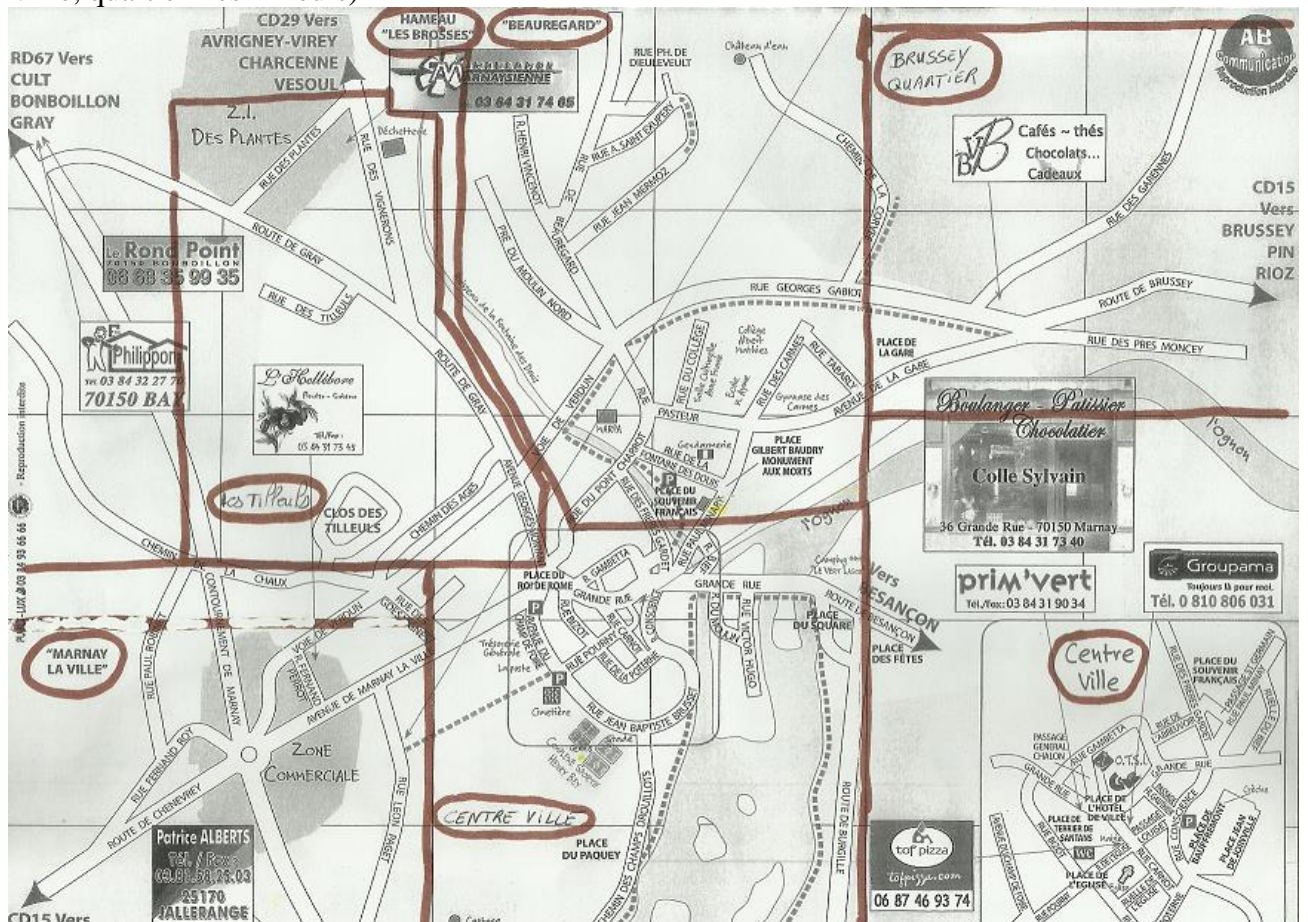
1486 personnes

⇒ **Nombre de résidents secondaires, localisation:**

- 598 résidences principales
- 2 logements occasionnels
- 9 résidences secondaires

⇒ **Répartition de la population sur le territoire de la commune:**

- ↪ - le hameau des broses (route d'Avrigny)
- ↪ - Marnay (quartier Beauregard, quartier Brussey, Centre-ville, quartier Marnay La Ville, quartier Les Tilleuls)



⇒ **Lieux d'accueil d'enfants et d'adolescents (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise):**

- ↪ - nombre de crèches : 1
- ↪ - nombre d'école maternelle : 1
- ↪ - nombre d'école primaire : 1
- ↪ - nombre de collège : 1

TOTAL enfants : pour 2020 : 497 élèves (collège) + 30 (crèche) + 287 (écoles primaire et maternelle) = environ 820 enfants.

⇒ **Autres lieux d'accueil (hôtels, campings, autres hébergements, aire de stationnement des gens du voyage):**

Camping Vert Lagon
 Hôtel du balcon
 La tour Philibert (gîte, chambres d'hôtes)

Les risques liés au regroupement de personnes

Etablissements liés au regroupement de personnes

Nom de l'établissement	Adresse	Capacité d'accueil	Responsable	Téléphone d'urgence
Etablissements recevant du public (salle des fêtes, salle des associations, ...)				
Salle culturelle Anne Frank	Rue du collège	399	Mairie	03 84 31 74 42
Etablissement de retraite ou de santé				
MARPA	Rue Fontaine des Douis		M Dufauret	03 84 31 93 24
Camping et établissements hôtellerie de plein air, centre de loisirs, centre de vacances				
Camping Vert lagon				
WOKA loisirs	2, route de Besançon		Mr Tudezca Max	03 84 31 73 16
Etablissement liés aux activités sportives				
Stade - Vestiaires	Au Paquey		M FASSETT Jean-Louis	03 84 31 90 95
Gymnase des Carmes	Avenue de la gare		CCVM	

Etablissements recevant du public

Nom de l'établissement	Adresse	Capacité d'accueil	Responsable	Téléphone d'urgence
Etablissements recevant du public 1^{ère} catégorie				
Intermarché	Route de Besançon		Mr HORVAT Sébastien	
Pépinières de Marnay	Avenue de Marnay la Ville		M. GIRARD Bernard	
Etablissements recevant du public avec locaux à sommeil				
Hôtel du balcon	Place de l'Hôtel de ville			
Etablissements scolaires				
Ecole élémentaire	Rue du collège	400	BARRY Béatrice	
Ecole maternelle	Rue du collège	300	BARRY Béatrice	
Collège Albert Mathiez	Rue du collège	500	THULLIER Marie-Christine	
Crèche	Place Joinville	30	CCVM	
Périscolaire	Rue du collège	140		

Les risques liés aux ressources naturelles de la commune

Activité	Exploitant	Adresse/lieu	Téléphone d'urgence
Ressource en eau : captage des eaux, prises d'eau, châteaux d'eau			
Bâche de chloration	SIEVO COURCHAPON		03.81.58.26.26.
Forage pépinières			

Liste des rues et lieux-dits inondables

Rues et Lieux-dits	Quartier/téléphone
Rue du Moulin	
Rue Victor Hugo	
Rue Léon Paget	
Bas de la Grande Rue	
Route de Burgille	
Complexe sportif Henri Bey	

Organisation de l'évacuation et de l'accueil de la population

Procédure d'évacuation :

Suite à la diffusion des messages d'alerte, aux appels reçus et au gré des patrouilles de reconnaissance, les personnes se rendent au(x) lieu(x) d'accueil :

- par leurs propres moyens
- au moyen des transports collectifs actionnés par le PCC
- par les véhicules de secours et d'intervention

Hébergement des sinistrés :

Les responsables des lieux d'hébergement recensent les personnes évacuées au moyen des fiches d'accueil.


Lieux prévus :

- Eglise Saint Symphorien
- Salle Corinne Gillier Barbe
- Salle culturelle Anne Frank
- Ecoles
- Gymnase des Carmes
- Salle de réunion du château

RÔLE DES ELUS :

Les élus participent à l'accueil et au recensement des personnes sinistrées notamment pour un soutien moral.

VII- ANNUAIRE DE CRISE

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	
------------------------------	--	---

⇒ AUTORITES

Identification	Téléphone (heures ouvrables)	Téléphone (hors heures ouvrables)	Permanence H24
Préfecture		03.84.77.70.00	
SIDPC	03.84.77.70.30	03.84.77.70.37	06.74.40.40.99
Pompiers		18 ou 112	
Gendarmerie (COG)		17	
SAMU		15	

⇒ POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Localisation	Téléphone	Fax	Portable Maire
MAIRIE	03.8431.74.42	03.84.31.74.33	06.07.73.05.00

⇒ MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Mairie : 03.84.31.74.42 Fax : 03.84.31.74.33

Nom Prénom	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
BALLOT Vincent	03.84.31.74.09	06.07.73.05.00	Maire
BOUCHASSON Laurence	03.84.31.78.83	06.32.86.19.96	Conseillère
BUGNET Judith	03.84.31.90.69	06.98.25.74.03	Adjointe
FASSET Jean-Louis	03.84.31.90.95	06.87.77.51.08	Conseiller
FERREIRA Antonia	03.84.31.99.78	06.71.44.32.71	Conseillère
GIRARD Bernard	03.84.31.90.12	06.70.52.97.02	Adjoint
MARIN-GUITON Catherine	03.84.31.76.07		Conseillère

MADIOT Bernadette	03.84.31.76.99	06.46.77.22.46	Conseillère
MORCHE Bernard	03.84.31.77.48	(professionnel) 06.30.07.90.97	Conseiller
MORLAND Mélanie	03.84.31.71.42	06.87.07.70.06	Conseillère
MOUCHOT Yves	03.84.31.74.48	06.85.51.26.71	Adjoint
RIETMANN Michaël	03.84.31.79.38	06.81.25.88.44	Conseiller
RONDOT Jérémy	03.84.31.77.10	06.15.09.34.49	Conseiller
THIELLEY Bénédicte	03.84.31.93.26	06.32.36.14.40	Conseillère
ZANGIACOMI Pierre	09.77.97.42.80	06.71.32.63.58	Conseiller

⇒ PERSONNEL ADMINISTRATIF & TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Mairie : 03.84.31.74.42 Fax : 03.84.31.74.33

Service Administratif			
Nom Prénom	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
RENAUD Annabelle	03.81.57.69.17	06.79.77.02.65	Secrétaire de mairie
CHOULET Sabrina	03.84.64.73.86	06.80.50.22.45	Secrétaire de mairie
FERREIRA CAVEZ Caroline		06.74.06.68.34	Secrétaire de mairie

Service Technique			
Nom Prénom	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
PERRUCHE Marcel	06.88.24.21.19	06.89.21.07.92	Responsable technique
CALY David	06.52.49.08.00	06.83.34.17.20	Service voirie
MAZZA Julien	06.74.82.81.38	06.76.32.87.84	Service voirie
GUYOT Frédéric	06.45.27.43.09	06.70.49.30.84	Service bâtiments communaux
CONSTANTIN Pierrette	03.81.58.12.98	06.70.49.29.08	Technicienne de surface

Service Culturel			
Nom Prénom	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
FASSET Patricia	03.84.31.90.95		Bibliothécaire

⇒ GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPÉRATEURS DE SERVICE PUBLIC

Société	Nom, prénom du responsable	Fonction	Téléphone	Fax	Observations
Opérateur(s) de téléphonie (France-Télécom, Orange, SFR, Bouygues ...)	France TELECOM Orange	Fournisseur de téléphone principal	1014-1015(numéris) dépannage	Néant	Autres numéros : 3000 3900 Etc...
EDF		Correspondant Collectivités			
Enedis	Boucard	Fournisseur	03 84 78 57 02		

	Nadine	Principal d'électricité	06 99 89 07 98		
--	---------------	------------------------------------	-----------------------	--	--

⇒ LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS et ADOLESCENTS

Nom de l'établissement	Nom, prénom du responsable	Téléphone	Fax	Capacités d'accueil
Crèche	CCVM	03.84.31.93.70		
Ecole Maternelle	Mme BARRY	03.84.31.70.23		
Ecole primaire	Mme BARRY	03.84.31.73.03		
Collège	Marie-Christine THUILLIER	03.84.31.70.22	03.84.31.71.96	
Périscolaire	CCVM	03.84.31.79.74		

⇒ LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS

Nom de l'établissement	Nom, prénom du responsable	Téléphone	Observations
La Poste		03.84.31.95.70	
Trésorerie de marnay	Mr BERVILLERS Lionel	03.84.31.74.57	

⇒ ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Nom de l'établissement	Nom, prénom du responsable	Téléphone	Observations
MARPA	Mme BODELET Patricia	03.84.31.93.24	
Centre médical	Bonnet/Lods- Gaspard/Terrier	03.84.31.95.60	
Cabinet d'infirmiers	Cartier/Boullerot/ Sassatelli	03.84.31.75.34	
Cabinet de kinésithérapie	Putaud/Vuillaume/Sugny	03.84.31.72.80	
Cabinet dentaire	NADJIMBAYE Rébecca	03.84.31.94.70	
Vétérinaire	PERTUIT Jean-Louis	03.84.31.74.55	
Ambulance marnaysienne	DAVAL Stéphane	03.84.31.74.65	
Cabinet de kinésiologie	HENRY Constance	03.63.98.04.06 06.82.54.19.09	
Cabinet de sage-femme	COLIN Charline	03 84 65 04 82	
Cabinet	ARDIET Florine	07 86 82 40 34	

d'ostéopathie			
Cabinet de pédicure-podologue	BAMA Eloi	03 84 31 21 79	

⇒ LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Nom de l'établissement	Nom, prénom du responsable	Téléphone	Téléphone portable	Observations
Salle culturelle Anne Frank	Mme BUGNET Judith	03 84 31 90 69		Salle de spectacle
Stade Henry Bey	M FASSETNET Jean-Louis	03 84 31 90 95		Complexe sportif
Camping Vert lagon		03 84 65 00 45		Mai à Octobre
WOKA loisirs	M TUDEZCA Max	03 84 65 00 45		Mai à octobre

⇒ CENTRES COMMERCIAUX & COMMERCE

Nom de l'établissement	RESPONSABLE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
L'épicerie	Mmes ROBERT Sophie et Alexandra	03 84 31 90 34	Horaires d'ouverture
Boucherie FLEURY	Mr FLEURY Didier	09 70 96 65 40	1, Grande rue
INTERMARCHE	Mr CLAUDE Dominique	03 84 31 90 33	Avenue de Marnay la Ville
Boulangerie COLLE	Mr COLLE Sylvain	03 84 31 73 40	36, Grande Rue
Boulangerie DUPONT	Mr DUPONT Patrice	03 84 31 71 76	22, Grande Rue
Boulangerie Au pain d'Antan	M. GEIGER Patrice		
LA CAVE SE REBIFFE	Mr GOMEZ Christian	03 84 31 90 10	11, route de Gray
La Grange	Mme BALLOT Barbara	03 84 31 92 25	13 Bis Rue Gambetta


⇒ AUTRES E.R.P.

Nom de l'établissement	Nom, prénom du responsable	Téléphone	Téléphone portable	Observations
CCVM	DECOSTERD Thierry	03.84.31.94.84		Lundi au vendredi 9h – 17h
OT	PRETTET Angélique	03.84.31.90.91		Horaires d'ouverture

⇒ POPULATIONS A RISQUES, PERSONNES ISOLEES, PERSONNES HANDICAPEES, PERSONNES DEPOURVUES DE MOYENS DE LOCOMOTION, PERSONNES SOUS SURVEILLANCE MEDICALE OU BENEFICIAINT DE SOINS REGULIERS

⇒ Liste des personnes de 75 ans et + :


PJ ANNEXE 3

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	
------------------------------	--	---

⇒ ENTREPRISES INDUSTRIELLES – ARTISANS - AGRICULTEURS

RAISON SOCIALE	RESPONSABLE	ADRESSE	N° DE TELEPHONE
DUTRUY Roger	Mr DEMONT Jean-Marie	23, Avenue de la Gare	03 84 31 73 55
HARDEX (CHEVAL)	Mr GAVIGNET	6, chemin des plantes	03 84 31 95 40
SARSTEDT	Mr IMHOF Pierre	Z.I Chemin des Plantes	03 84 31 98 00
SCED	Mr PARMENTIER Pascal	15 rue des Vaugereux ZI Les Plantes	03 84 32 15 63
SODECAL	Mr GENET Frédéric	17, Route de Gray	03 84 31 70 11
KH-SK France Groupe VELUX	Mr BROUTIN Claudy	Chemin des Plantes	03 84 31 95 50
AGRIMECA	Mr DUCHON Frédéric	7 rue des Vaugereux ZI Les Plantes	03 84 64 85 98
VOIRIN DENOIX	Mr DENOIX Nicolas	3 rue des Vaugereux ZI Les Plantes	03 84 67 72 85
INTERVAL	Mr GUICHARD Philippe	Route de Gray	03 84 31 91 82
HD Diffusion	Mr HENRY Didier	6, Rue Beauregard	03 84 31 98 41 06 07 61 34 11
TRANSPORTS LORIOT	Mr LORIOT Michel	8 Chemin des Plantes ZI les Plantes	03 84 31 72 76
TRANSPORTS LOUISOT	Mr LOUISOT Eric	4, chemin des Plantes ZI les Plantes	03 84 31 98 06
CHAILLET SARL	Mr PERTUIT François	29, Route de Brussey	03 84 31 79 48
FERREIRA SARL	Mr FERREIRA Adaõ	11 rue des Vaugereux ZI Les Plantes	03 84 31 78 27 06 31 13 42 00
DA SANTA CRUZ	Mr DA SANTA CRUZ José	5, Clos des Tilleuls	03 84 31 99 24 06 76 96 43 32
MONNIER SARL	Mr MONNIER Claude	3, Route de Gray	03 84 31 73 65

VIII- GLOSSAIRE

Commune de MARNAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE GLOSSAIRE SECURITE CIVILE : SIGLES ET ABREVIATIONS	
------------------------------	---	---

<p>COD CODIS COZ CORG COS CRICR CSP CUMP DDASS DDEA DSC DDSP DMD DOS DRIRE DSM DSV EMA ERP Gend ICPE Min Int PC PCA PK PMA POI PPI ORSEC RAC SAMU SATER SDIS SIDPC TMD TMR UDA-PSY</p>	<p>Centre opérationnel départemental Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours Centre opérationnel de défense zonal Centre d'opérations et de renseignements de la gendarmerie Commandant des opérations de secours Centre régional d'information et de coordination routière Centre de secours principal Cellule d'urgence médico-psychiatrique Direction départementale des affaires sanitaires et sociales Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture Direction de la sécurité civile (Ministère de l'Intérieur) Direction départementale de la sécurité publique Délégation militaire départementale Directeur des opérations de secours Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Directeur des secours médicaux Direction des services vétérinaires Ensemble Mobile d'Alerte Etablissement recevant du public Gendarmerie Installation classée pour la protection de l'environnement Ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales Poste de commandement Poste de commandement avancé Point kilométrique Poste médical avancé Plan d'organisation interne Plan particulier d'intervention Organisation de la réponse de sécurité civile) (Plan départemental) Responsable des actions communales Service d'aide médicale urgente Sauvetage aéroterrestre (Plan) Service départemental d'incendie et de secours Service interministériel de défense et de protection civile Transport de matières dangereuses Transports de matières radioactives Unité départementale d'aide psychologique</p>
--	---